

9 octobre 2015

TTF française - Vers une taxation des transactions intraday ?

Les députés ont élargi cette nuit en commission¹ le champ de la taxe sur les transactions financières (TTF) en y intégrant les transactions dites "intraday" qui sont dénouées au cours d'une seule et même journée.

Il ne s'agit pas de la première fois que l'idée de taxer les opérations « intraday » apparaît dans le débat législatif. Lors des discussions relatives à la loi de finances 2015, deux amendements avaient été déposés dans le but de soumettre les transactions intra-journalières (intraday) à la TTF. Les motifs sont d'ailleurs peu ou prou les mêmes : ces opérations sont perçues comme spéculatives et facteur de risque sur les marchés financiers. De plus, les recettes supplémentaires potentielles permettraient de garantir de l'aide au développement des pays pauvres et/ou de doter le fonds de lutte contre le réchauffement climatique. Cette mesure serait conforme au projet européen qui ne prévoit pas d'exonération pour les opérations intraday.

Lorsque cette question avait été abordée en commission des finances l'an passé, Gilles Carrez avait profité de l'occasion pour rappeler que la France était le seul pays européen à s'être doté d'une TTF d'une telle envergure. Le consensus à ce sujet semblait d'ailleurs être jusqu'à présent que la réglementation la plus efficace en la matière ne pouvait intervenir qu'au niveau européen, tout pays avançant seul ne faisant qu'affaiblir sa place financière.

Les députés de tout bord (PS, UDI, LR...) qui portent ces amendements n'ont pas nié la nécessité d'avancer au niveau européen. Ils ont au contraire souligné que *"la taxation des transactions intra-journalières au niveau français s'inscrit dans la dynamique des négociations européennes. En effet, la directive proposée par la Commission européenne préconise cette même mesure et les onze États membres associés à la coopération renforcée visant à instaurer une taxe européenne sur les transactions financières, dont la France, ont décidé le 12 septembre dernier de soutenir cette proposition"*.

Une taxe « élargie » pourrait-elle voir le jour dès 2016 en France, dans l'attente d'une TTF européenne que l'on suppose rentrer en application en 2017 ?

Contacts

Hélène Alston

Email : healston@taj.fr
Tél. : +33 1 55 61 60 32

Etienne Genot

Email : egenot@taj.fr
Tél. : +33 1 55 61 53 66

¹ *Huit amendements à la rédaction similaire furent présentés sur le sujet. Les amendements adoptés devront être revotés en séance pour être intégrés au projet de budget 2016. On notera que les propositions de modification du taux de la taxe (0.3, 0.35, 0.4) ont été, elles, rejetées.*